



# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## ***Demande de concession de hutte Moulin rouge /Oye plage***

HUTTE ACMC N° : .....

N° DDAF : .....

Dossier à envoyer à :           **M Sébastien LEHAIRE**  
**1597 route du fort bâtard**  
**62370 AUDRUICQ**

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre M LEHAIRE au 06 21 36 30 86

### **Rappels :**

- Le prix de la concession 2024/2025 est fixé à 200 €. Nous vous demandons d'éviter le paiement en plusieurs chèques
- Merci de notifier le numéro ACMC de votre hutte au dos de votre chèque et de libellé celui-ci à l'ordre de l'ACMC
- **Joindre obligatoirement 3 enveloppes affranchies (d'un timbre supérieur à 20 grammes) et libellées à votre adresse (dont une enveloppe assez grande pour pouvoir y insérer le carnet de prélèvement)**
- La demande d'inscription de nouveaux concessionnaires doit être effectuée sur le document « demande d'ajouts de concessionnaires »
- Chaque concession doit être obligatoirement renouvelée avant le 31 juillet 2024
- La concession ne sera retournée qu'à la condition que **tous les concessionnaires de la hutte valident leur carte maritime avant le 31 juillet 2024** (sauf démission – voir article 3 et 11 du règlement intérieur)
- Toute fausse déclaration entraîne la suspension de la concession
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : [www.chasse-maritime-calaisis.com](http://www.chasse-maritime-calaisis.com) Rubrique : **ADHESION ET CONTACT**

